

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1734

16 août 2007

SOMMAIRE

3 Etoiles S.à r.l.	83206	Lidl Belgium Gmbh & Co.KG	83194
Aerlux	83205	Luxembourg Santé S. à r.l.	83207
Apax School Sub 1 S.à r.l.	83197	Luxemburger Kapitalanlagegesellschaft S.A.	83228
Apollo Ventures S.A.	83205	Maaskade S.à r.l.	83214
Art Dental S.à r.l.	83204	Maestrale Projects (Holding) S.A.	83206
Blu Bel In S.A.	83209	MHP S.A.	83194
Blue Finance S.A.	83209	Mide S.A.	83205
Consortium International de Gestion et de Développement SA	83230	Miller S.A.	83206
COURTALUX (Courtier d'assurances) ..	83194	Morgan Stanley Mildenhall S.à r.l.	83232
Dialectical Way S.A.	83208	Morgan Stanley Rosetta Investments S.à r.l.	83195
DRS Holding S.A.	83224	Optident S.à r.l.	83224
eInvest S.A.	83216	Panel S.A.	83212
Etro S.A.	83211	Paris Palace S.à r.l.	83186
Europa Capital S.à r.l.	83213	Pharmacies Européennes Holding S.A. ...	83208
Europa Degor S.à r.l.	83213	PriFund Conseil S.A.	83208
Finance Events S.A.	83214	Rec-Man & Co	83208
Fininvest Gugler S.A.	83197	Revolare S.A.	83186
Fitness Balance Sàrl	83195	Rothesay	83213
Frontier Driller Asset Management Limi- ted Liability Company Luxembourg Branch	83210	Rothesay	83213
Galtymore S.A.	83216	Safei Invest	83196
Gold-Rush S.A.	83211	San Zeno S.A.	83207
Goya S.A.	83212	Sapa Investments S.A.	83206
Goya S.A.	83223	Scantrust Holding S.A.	83223
Goya S.A.	83223	SGI Société de Gestion Immobilière S.A.	83207
Heco Reassurantie S.A.	83186	Sinaf S.A.	83232
Itten S.A.	83207	Skyliner S.A.	83212
Jamal Invest Holding S.A.	83196	SOPAF Asia S.à r.l.	83212
J.V. Participation S.A.	83195	Treshold Eagle S.A.	83215
Kalu S.A.	83210	Treveria Twenty-Six S.à r.l.	83209
L'A.P.A.V.	83224	TV Investments S.A.	83209
LBREP II Europe Holdings S.à r.l.	83227	Xerox Luxembourg	83210

Heco Reassurantie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 98.417.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue à Luxembourg le 20 juin 2007

L'Assemblée élit Administrateur les personnes suivantes :

- Monsieur Erik Peter Henny,
- Monsieur Dick Moll
- Monsieur Lambert Schroeder

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre.

L'Assemblée nomme Réviseur Indépendant CALLENS, PIRENNE, THEUNISSEN & C° SARL.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les compte au 31 décembre 2007.

Pour HECO REASSURANTIE S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2007080374/682/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01086. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Revolare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 98.090.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REVOLARE S.A.

M. Bogers

Administrateur

Référence de publication: 2007080686/1084/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01608. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Paris Palace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 129.544.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twelve of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

DREADNOUGHT INVESTMENTS LIMITED S.à r.l., a company incorporated under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered seat at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade Register under the number B 86179.

Here represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

And

Mr. François Reyl, director of company, 19 quai du Seujet, CH-1201 Geneva, born in New-York on October 5th, 1965,

Here represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

Said power of attorneys after signature ne varietur by the proxyholders and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, through their mandatory, have incorporated a «private limited liability company» (société à responsabilité limitée), the Articles of which they have established as follows:

Art. 1. There is formed by the present appearing parties mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the

laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name PARIS PALACE S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established at Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by one hundred twenty five (125) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. The company may redeem shares of its own capital on the conditions fixed as follows:

- The authorization to redeem is given by the general meeting of partners representing at least three quarter of the corporate capital. This general meeting will fix the maximum number of shares redeemable and the redemption price. Each transaction of redemption must be the subject of a specific authorization;

- The par value of the redeemed shares, including the shares redeemed previously and the shares owned by the Company in its portfolio as well as the shares redeemed by a person acting in its own name but for the account of the company, may not exceed 10% of the subscribed corporate capital;

- The redemptions may not have as consequence that the net assets of the Company would become lower than the subscribed capital increased by the reserves that are not distributable by means of the law or of the articles of incorporation.

- The redemptions may only be done by means of distributable amounts including the extraordinary reserve constituted by amounts received by the Company as share premium on the issue of its own shares or by amounts received out of a new issue made in view of the redemption.

No voting right, as well as no right to the distribution of a dividend or of a liquidation profit will be attached to the redeemed shares of the Company.

The shares redeemed in breach of the above provisions will have to be retransferred in the deadline of one year after their redemption.

Should these shares not be retransferred in this deadline, they will have to be cancelled. It may be proceeded to a capital decrease of the corresponding amount.

Such capital decrease is mandatory if the redemptions of the shares to be cancelled have as result that the net assets became lower than the subscribed corporate capital increased by the reserves that may not be distributed by means of law or of the articles of incorporation.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers. The managers need not to be partners. The managers are appointed, revoked and replaced by the general partner meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two Managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers can only validly debate and take decisions if at the majority of managers are present or represented. Any decisions by the board of managers shall be taken by the majority of the vote of the managers present or represented.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The board of managers may subdelegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determinate the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of said agency.

Towards third parties, the company shall be bound by the single signature of the manager or in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of manager or by signature of any special agent as decided by the manager or in case of plurality of managers, by the Board of managers, provided he/she acts within the limits of the powers granted by the manager or in case of plurality of managers, by the Board of managers.

Art. 13. The managers assume, by reason of his/her/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her/them in the name of the Company.

Art. 14. The advisory management committee is composed of two or three members, partners or not, natural persons or legal entities.

The members of the advisory management committee are appointed for one year, each year corresponding to the period between two partners' collective decisions deciding upon the annual accounts, either by the sole partner or, in case of plurality of partners, by a collective decision taken by simple majority.

They can be revoked at any time with immediate effect according to the same procedure.

The legal entities, which are appointed as member in the advisory management committee, shall appoint a natural person as legal representative.

The advisory management committee appoints, amongst its members natural persons, a chairman responsible for convening the said committee and to supervise the debates.

The chairman exercises his (her) functions for a duration, which shall not exceed his (her) mandate as committee members. He (she) is re-eligible. The committee can revoke him (her) at any time.

The advisory management committee shall be convened by the manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers, following convocation made by the Chairman, as often as the company's interest requires it.

The advisory management committee can therefore be consulted at any time at the manager's request, or in case of plurality of managers, at the Board of Managers' request, in order to give an advice on any subject in relation with the company's strategy and/or its activity.

The advisory committee can only meet if at least two members are present.

The committee may besides give advices by all means, which it considers appropriate considering the circumstances without necessarily the organization of a members meeting. The committee may besides deliberate by phone, visio con-

ference, or all means of communication allowing the debate. Such meeting can validly deliberate provided at least two members are present, the absent member must however have been informed previously by mail, fax, or any other means, of the meeting's object.

Minutes shall be drawn up in any case.

The members of the advisory management committee may also be convened by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers, to assist to Partners' meetings, however without voting right.

The advisory management committee can, for the exercise of its functions, request any documents, which will be useful for the execution of its functions and have access to all information put at disposal at any meetings it is called to attend.

Art. 15. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each partner has voting rights commensurate with his/her/its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10, 1915, as amended.

Art. 16. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year, with reference to December 31, the Company's accounts are established and the manager or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the partner(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Interim dividends may be paid in respect of the following conditions:

1. Only the manager or in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide upon any such distribution;
2. Interim accounts shall be drawn up showing that the funds available for distribution are sufficient;
3. The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles;

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

Art. 19. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the law of August 10, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

	Shares
1. DREADNOUGHT INVESTMENTS LIMITED S.à r.l	124
2. Mr. François Reyl	1
Total	125

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is at the free disposal of the company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2007.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,500.- euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the general partners meeting, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) That the following are appointed managers of the company for an unlimited period:

a) Mr. Christophe Davezac born on February 14th, 1964 in Cahors (France), with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg);

b) Mr. Joseph Mayor, born on May 24th, 1962 in Durban (South of Africa), with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

who will have the necessary power to validly bind the company by their single signature.

2) The Company shall have its registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

DREADNOUGHT INVESTMENTS LIMITED S.à r.l, société de droit Luxembourgeois, avec son siège social à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86179,

représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privé,

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Et

M. François Reyl, administrateur de société, demeurant au 19 quai du Seujet, CH-1201 Geneve, né à New-York, le 5 octobre 1965,

représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privé,

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, représentés comme dit est, ont déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre les comparants et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'exercer toute opération se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à des sociétés dans lesquelles la Société a une participation tout type d'assistance, prêts, avances et garanties.

La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles. La Société peut acquérir, transférer et gérer tout bien immobilier de n'importe quelle forme. La Société peut acquérir, transférer et gérer des immeubles sous n'importe quelle forme, peu importe leur lieu de situation. La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de PARIS PALACE S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. La société pourra acquérir des parts sociales de son propre capital dans les conditions fixées ci-après:

- L'autorisation d'acquérir est accordée en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social qui fixera le nombre maximum des parts sociales à acquérir et le prix de rachat des parts sociales en question. Chaque opération de rachat de parts sociales devra faire l'objet d'une autorisation spécifique;

- La valeur nominale des parts sociales acquises, y compris les parts sociales que la société aurait acquises antérieurement et qu'elle aurait en portefeuille ainsi que les parts sociales acquises par une personne agissant en son propre nom, mais pour le compte de la société, ne peut dépasser 10% du capital souscrit;

- Les acquisitions ne peuvent avoir pour effet que l'actif net devienne inférieur au capital souscrit augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent de distribuer;

- Les acquisitions ne pourront être faites qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres parts sociales ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les parts sociales rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Les parts sociales acquises en violation des dispositions qui précèdent devront être cédées dans un délai d'un an à compter de leur acquisition. A défaut de leur cession dans ce délai, les parts sociales devront être annulées. Il pourra être procédé à une réduction du capital souscrit d'un montant correspondant. Une telle réduction sera obligatoire dans la mesure où les acquisitions de parts sociales à annuler ont eu pour effet que l'actif net est devenu inférieur au capital souscrit augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils formeront un Conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut donner procuration à un autre gérant pour le représenter à la réunion du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité des gérants sont présents ou représentés. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à la majorité des membres présents ou représentés. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence

téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les gérants.

Le gérant ou le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad-hoc.

Le gérant ou le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant ou en cas de pluralité de gérants, d'un membre quelconque du Conseil de Gérance ou par tout mandataire désigné par le gérant ou le Conseil de Gérance, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences fixées par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Le comité consultatif de direction est composé de deux à trois membres, associés ou non, personnes physiques ou morales.

Les membres du comité consultatif de direction sont nommés pour une durée d'une année, chaque année s'entendant de l'intervalle qui sépare deux décisions collectives des associés statuant sur les comptes annuels, par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par décision collective prise à la majorité simple.

Ils peuvent être révoqués à tout moment avec effet immédiat selon les mêmes modalités.

Les personnes morales, lorsqu'elles sont nommées au comité consultatif de direction, doivent désigner un représentant permanent personne physique.

Le comité consultatif de direction nomme, parmi ses membres personnes physiques, un président chargé de convoquer le comité et d'en diriger les débats.

Le président exerce ses fonctions pendant une durée qui ne peut excéder la durée de son mandat de membre du comité. Il est rééligible. Le comité peut le révoquer à tout moment.

Le comité consultatif de direction se réunit, à l'initiative du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Le comité consultatif de direction peut ainsi être consulté à tout moment à l'initiative du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, afin d'émettre un avis sur tout sujet affectant la stratégie de l'entreprise et/ou les grandes orientations de son activité.

Pour la validité des réunions du comité consultatif de direction, la présence de deux membres au moins est indispensable.

Le comité consultatif de direction pourra en outre rendre ses avis par tout moyen qu'il jugera approprié compte tenu des circonstances sans qu'il soit nécessairement besoin d'une réunion physique de ses membres. Le comité consultatif de direction pourra ainsi délibérer par téléphone, visio-conférence ou tout autre moyen susceptible de permettre un débat. Pour la validité de ces réunions, l'assistance de deux membres au moins sera nécessaire, le membre éventuellement absent devant néanmoins avoir été préalablement prévenu par courrier, télécopie ou tout autre moyen de l'objet des avis à rendre.

Un procès-verbal sera, dans tous les cas, établi.

Les membres du comité consultatif de direction pourront être également convoqués, par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, selon les mêmes formes que les associés, pour assister, sans voix délibérative, aux décisions de la compétence de ces derniers.

Le comité consultatif de direction peut, pour l'exercice de ses fonctions, se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission et dispose de l'ensemble de l'information mise à la disposition des participants aux réunions auxquelles il est appelé à participer.

Art. 15. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 16. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Seul le gérant ou le conseil de gérance est compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
2. Il est établi un état comptable faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;
3. Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire;

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, la comparante déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

	Parts sociales
1. DREADNOUGHT INVESTMENTS LIMITED S.à r.l.	124
2. Mr. François Reyl	1
Total	125

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.500,- euro.

Résolutions

Et à l'instant, l'assemblée générale des associés, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - a) M. Christophe Davezac né le 14 février 1964 à Cahors, France, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (Grand-duché du Luxembourg);
 - b) M. Joseph Mayor né le 24 mai 1962 à Durban, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (Grand-duché du Luxembourg).

Lesquels auront tous pouvoirs pour engager valablement la société par leur signature individuelle.

- 2) Le siège social de la Société est établi à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, Relation: LAC/2007/13034. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007083579/211/413.

(070092741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

MHP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 116.838.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Pour MHP S.A.

MERCURIA SERVICES S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007080688/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01840. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Lidl Belgium GmbH & Co.KG, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4670 Differdange, 170A, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 52.309.

AUSZUG

Es wird hiermit angezeigt, dass Herr Dirk Heylen, geboren am 4. September 1971, wohnhaft in B-2440 Geel (Belgien), Pas 232, als neuer Handlungsbevollmächtigter («Geschäftsführer der Niederlassung») folgender Zweigniederlassungen der Gesellschaft ernannt worden ist:

- Niederlassung Differdange, L-4670 Differdange, 170A, rue de Soleuvre,
- Niederlassung Bartringen, L-8069 Bartringen, 28, rue de l'Industrie,
- Niederlassung Ingeldorf, L-9160 Ingeldorf, 28A, route d'Ettelbruck,
- Niederlassung Pétange, L-4702 Pétange, rue Pierre Grégoire.

Die Zweigniederlassungen werden durch die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) Geschäftsführern vertreten, wobei die Unterschrift von Herrn Fischer zwingend erforderlich ist.

Herr Heiko Göpfert, geboren am 19. Dezember 1967 und Herr Eric Riegger, geboren am 17. April 1975, beide mit beruflichen Wohnsitz in 74712 Neckarsulm (Deutschland), Stiftsbergstraße 1, wurden als neue Handlungsbevollmächtigte der Gesellschaft («Geschäftsführer») ernannt.

Für gleichlautenden Auszug

RA C. Jungers

Référence de publication: 2007081918/5499/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06439. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

COURTALUX (Courtier d'assurances), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 101.433.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007080732/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02887. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

J.V. Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 92.284.

—
Extrait de la résolution prise lors du Conseil d'Administration du 27 février 2007

Monsieur Alain Renard est élu Président du Conseil d'Administration. Il assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 27 février 2007.

Certifié sincère et conforme

J.V. PARTICIPATION S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007080853/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00712. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Fitness Balance Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.627.425,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 74.452.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007080870/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01788. - Reçu 108 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Morgan Stanley Rosetta Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.496.

—
Il résulte du contrat de vente et d'achat du 30 mai 2007 que toutes les parts sociales ordinaires de la Société détenues par TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 84.993, ont été transférées à MORGAN STANLEY DONEGAN LIMITED, ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands inscrite au Registre des Sociétés des Iles Cayman, sous le numéro MC-172383, de sorte que toutes les parts sociales ordinaires de la société représentant l'entière de son capital, sont désormais détenues comme tel:

- MORGAN STANLEY DONEGAN LIMITED: 500 parts sociales ordinaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007081020/805/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01257. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Jamal Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 73.428.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, sàrl

Signature

Référence de publication: 2007080894/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00740. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Safei Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 25.606.

E

2007 à 11 heures

Résolution 5

«L'Assemblée ratifie la nomination de M. Carlos Moreno, Director Sales and Marketing, BANCO INVERDIS NET S.A., Avenida de la Hispanidad, 6, E-28042 Madrid, au poste d'administrateur de la Société en remplacement de Mutua General de Seguros avec effet au 15 novembre 2006.

L'Assemblée reconduit le mandat d'administrateur de:

- M. Enrique Fernandez Sanchez, Président
- M. Carlos Moreno
- VILLALMANZO S.A.

pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2008.»

Résolution 6

«L'Assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises KPMG AUDIT, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2008.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007081688/3085/26.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06123. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Fininvest Gugler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 103.400.

Constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par M^e Henri Beck, notaire alors de résidence à Echternach, en date du 6 octobre 2004, acte publié au Mémorial C n^o 1256 du 8 décembre 2004, modifiée par-devant M^e Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Luxembourg-Ville, en date du 26 août 2005, acte publié au Mémorial C n^o 41 du 6 janvier 2006, modifiée par acte sous seing privé en date du 26 août 2005, acte publié au Mémorial C n^o 67 du 11 janvier 2006

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.
Pour FININVEST GUGLER S.A.
INTERFIDUCIAIRE S.A.
Signature

Référence de publication: 2007080897/1261/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01982. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Apax School Sub 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 129.516.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of the month of June.
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

APAX SCHOOL 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, being in the process of registration with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg, represented by Me Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 15 June 2007 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company APAX SCHOOL SUB 1 S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name APAX SCHOOL SUB 1 S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not to be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or in case of a board of managers by the board itself (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers, indemnification.

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article Erreur! Source du renvoi introuvable., every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held each last Thursday of May at 2 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party APAX SCHOOL 1 S.à r.l., the appearing party has subscribed and entirely paid-up the twelve thousand five hundred (12,500) shares.

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,900.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at
41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg
2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Class A Managers:

Name, Title, Address, Date of birth, Place of birth

Geoffrey Henry, Director of FAcTS SERVICES S.à r.l., 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, 5 May 1972, Chenée (Belgium)

Sophie Laguesse, Licenciée en droit, 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, 3 May 1974, Liège (Belgium)

Class B Managers:

Name, Title, Address, Date of birth, Place of birth

Peter Jeton, Chief Operating Officer, 57 Chestnut, St. Andover, MA 01810 USA, 20 November 1954, Takoma Park MD, USA

Robert Marsden, Chief Financial Officer, 100 Hersh Rd, Fairfield CT 06824 USA, 19 June 1969, West Islip, NY, USA

The Company will be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2007.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

APAX SCHOOL 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par M^e Sophie Laguesse, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 15 juin 2007 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée APAX SCHOOL SUB 1 S.à r.l., qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de APAX SCHOOL SUB 1 S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permise par la loi, dans toute société-mère, directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autres d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou de toute autre manière) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y inclus upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (€1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de la classe A et les gérants de la classe B. Toute classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir, les gérants de classe A et les gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, ou en cas de conseil de gérance, par le conseil lui-même (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant,

dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au dernier jeudi du mois de mai à quatorze (14) heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être une obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante APAX SCHOOL 1 S.à r.l., celle-ci a souscrit et intégralement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ EUR 1.900

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérants de classe A:

Nom, Titre, Adresse, Date de naissance, Lieu de naissance

Geoffrey Henry, Directeur de FAcTS SERVICES S.à r.l., 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, 5 mai 1972, Chenée (Belgique)

Sophie Laguesse, Licenciée en droit, 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, 3 mai 1974, Liège (Belgique)

Gérants de classe B:

Nom, Profession, Adresse, Date de naissance, Lieu de naissance

Peter Jeton, Chief Financial Officer, 57 Chestnut St. Andover, MA 01810 USA, 20 novembre 1954, Takoma Park MD, USA

Robert Marsden, Chief Operating Officer, 100 Hersh Rd. Fairfield, CT 06824, USA, 19 juin 1969, West Islip, NY, USA
La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Laguesse, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007. Relation: LAC/2007/14628. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007083594/242/412.

(070092417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Art Dental S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 18, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 67.750.

Constituée sous forme de société à responsabilité limitée suivant acte reçu par M^e Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 16 décembre 1998, publié au Mémorial C n^o 168 du 15 mars 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 février 2001, acte publié au Mémorial C n^o 817 du 27 septembre 2001, modifiée par-devant le même notaire, en date du 8 novembre 2002, publié au Mémorial C n^o 1780 du 14 décembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Pour ART DENTAL S.à.r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007080899/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01988. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Aerlux, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 67.091.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 29 mai 2007 a reconduit pour un terme de trois ans le mandat d'administrateur de Messieurs Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, Guy Schosseler, administrateur de sociétés, demeurant à L-3554 Dudelange et Nico Becker, administrateur de sociétés, demeurant à L-5680 Dalheim, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme de trois années, le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie Thunus, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

Pour extrait conforme

AERLUX

Signature

Référence de publication: 2007080946/546/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02477. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Apollo Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 85.792.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007081294/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01923. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Mide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 64.665.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007081240/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01281. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Miller S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 64.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007081241/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01276. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Maestrale Projects (Holding) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 116.388.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007081243/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01271. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

3 Etoiles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4254 Esch-sur-Alzette, 3, rue Antoine Diederich.
R.C.S. Luxembourg B 98.969.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007081473/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01932. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Sapa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 114.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007081244/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01262. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Itten S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 117.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007081249/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01233. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

SGI Société de Gestion Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 115.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007081250/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01227. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

San Zeno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 114.647.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 juillet 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation, I. Colamonico

Référence de publication: 2007081659/231/15.

(070089930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Luxembourg Santé S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4038 Esch-sur-Alzette, 10-12, rue Boltgen.
R.C.S. Luxembourg B 100.935.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007081255/569/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06831. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Rec-Man & Co, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 66.458.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REC-MAN & CO

Signatures

Référence de publication: 2007081258/795/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02618. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Pharmacies Européennes Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 70.650.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007081269/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01504. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

PriFund Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 39.240.

Les comptes annuels au 30 novembre 2006 et l'affectation du résultat de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

V. Jean / P. Visconti

Mandataire Principal / Sous-Directeur Principal

Référence de publication: 2007081775/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03798. - Reçu 52 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Dialectical Way S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 103.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007081270/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01500. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

TV Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 116.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007081271/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01495. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Blue Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 79.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007081272/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01491. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Treveria Twenty-Six S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 124.921.

En date du 26 juin 2007, TREVERIA J S.à r.l a cédé la totalité de ses 500 parts sociales dans la société TREVERIA TWENTY-SIX S.à r.l. à la société TREVERIA F S.à r.l.

En conséquence, TREVERIA F S.à r.l. détient la totalité des 500 parts sociales de TREVERIA TWENTY-SIX S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007081925/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01689. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Blu Bel In S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 59.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007081273/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01487. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Kalu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 64.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007081275/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01297. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Xerox Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8005 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 108.660.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007081276/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06754. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Frontier Driller Asset Management Limited Liability Company Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 129.419.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

Conformément à une résolution en date du 18 juin 2007 des gérants de FRONTIER DRILLER ASSET MANAGEMENT KORLÁTOLT FELEL SSÉG TÁRSASÁG (KFT), une société valablement constituée et existant sous les lois de Hongrie et ayant son siège social à H-2724 Újlengyel, Pet fi Sándor utca 40, Hungary (la «Société»), la Société a décidé d'ouvrir une succursale au Grand-Duché de Luxembourg et d'en demander l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Succursale»).

Informations relatives à la Société:

- Dénomination sociale: FRONTIER DRILLER ASSET MANAGEMENT KORLÁTOLT FELEL SSÉG TÁRSASÁG;
- Droit de l'Etat dont relève la Société: Hongrie;
- Registre auprès duquel la Société est enregistrée: Court of Registration de Budapest, Hongrie;
- Numéro d'immatriculation de la Société auprès de Court of Registration: 13-09-112565;
- Forme sociale: KORLÁTOLT FELELŐSSÉG TÁRSASÁG (Kft.) équivalente à une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois;
- Siège social: H-2724 Újlengyel, Pet fi Sándor utca 40, Hungary.

Informations relatives à la Succursale:

Dénomination: FRONTIER DRILLER ASSET MANAGEMENT LIMITED LIABILITY COMPANY LUXEMBOURG BRANCH;

- Adresse: 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;
- Activités: L'activité de la Succursale est l'acquisition, la détention, la location et la gestion de bateaux de forage et d'équipements accessoires pour le forage. La Succursale peut également prendre part, assister ou participer à toutes transactions y compris financières ou commerciales, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Succursale peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son activité afin d'en faciliter l'accomplissement.

Personnes ayant le pouvoir d'engager la Société à l'égard des tiers et de la représenter en justice:

- En qualités de gérants nommés dans les statuts constitutifs de la Société:
- M. Roar Bye demeurant à Grindhaugvegen 39C, N-5259 Hjellestad, Norway;
- M. Robert Fullarton Fulton demeurant à 2103 Fairway Green Drive, Kingwood, Texas 77339-5302, USA;
- M. Steven Reza Meheen demeurant à 8710 Cypresswood Drive, Spring, Texas 77379, USA.

Conformément aux statuts de la Société, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de l'un quelconque de ses gérants.

- En tant que représentant permanent de la Société pour l'activité de la Succursale:

M. Roar Bye demeurant à Grindhaugvegen 39C, N-5259 Hjellestad, Norway.

La Succursale est valablement engagée par la signature de son représentant unique, ou en cas de pluralité de représentants, par la signature individuelle de l'un quelconque de ses représentants.

Le représentant unique ou les représentants, le cas échéant, peut/vent déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007081679/4067/50.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09949. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Etro S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.731.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 17 août 1998, acte publié au Mémorial C n^o 763 du 21 octobre 1998. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 21 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n^o 749 du 16 mai 2002. La société a été mise en liquidation en date du 31 mai 2006 par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, acte publié au Mémorial C n^o 1882 du 6 octobre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETRO S.A. (en liquidation)

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007081716/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03039. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Gold-Rush S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 52.687.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007081289/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00671. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Skyliner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 81.456.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007081290/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00673. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Panel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 39.465.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

REVILUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007081293/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00694. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Goya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 40.154.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007081357/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06589. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

SOPAF Asia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 117.339.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOPAF ASIA S.à.r.l.

Signature / Signature

Un gérant / Un gérant

Référence de publication: 2007081298/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03167. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Europa Degor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 700.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 104.236.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPA DEGOR S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007081299/1138/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02680. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Europa Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 103.537.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPA CAPITAL S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007081300/1138/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02671. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Rothesay, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 102.948.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROTHESAY S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007081302/1138/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02662. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Rothesay, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 102.948.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROTHESAY S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007081303/1138/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02656. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Maaskade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 67.495.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Pour MAASKADE S.à r.l.

N. Bleumer

Gérant

Référence de publication: 2007081306/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01472. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Finance Events S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 116.939.

L'an deux mille sept, le douze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCE EVENTS S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 116.939, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 24 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1573 du 18 août 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane Morelle, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Stéphanie Salin, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Pascoal Da Silva, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de cinquante mille euros (50.000,- EUR) pour le porter à quatre-vingt-un mille euros (81.000,- EUR) par la création et l'émission de cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale.

2. Souscription et libération des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire, l'autre actionnaire renonçant à son droit préférentiel de souscription.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4. Transférer le siège de la société du 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen au 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg.

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cinquante mille euros (50.000,- EUR) pour le porter à quatre-vingt-un mille euros (81.000,- EUR) par la création et l'émission de cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, est alors intervenue aux présentes: PARFININDUS S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Pascoal Da Silva, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle société déclare souscrire les cinq cents (500) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant versement en espèces de sorte que le montant de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-un mille euros (81.000,- EUR) représenté par huit cents dix (810) actions sans désignation de valeur nominale.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu et en conséquence de modifier l'article 2, 1^{er} paragraphe des statuts pour y refléter le changement apporté suite au transfert de siège social ci-dessus, et de lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ EUR 2.500,-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Morelle, S. Salin, P. Da Silva, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, Relation: LAC/2007/13840. — Reçu 500 euros.

Le Releveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007082930/242/79.

(070091985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Threshold Eagle S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 77.997.

—
Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007081307/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02654. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070089304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

eInvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 89.767.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 octobre 2002, acte publié au Mémorial C n^o 1746 du 6 décembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour eInvest S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007081308/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01470. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Galtymore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 129.545.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirtieth of May

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

- 1) Mr. Edmund Gorman, IT Manager, born on the 4th of October 1965 in Dublin, residing at 8, Beechpark Avenue Castleknock, Dublin 15 (Ireland)
- 2) Mrs Jean Gorman-Peers, Director, born on the 30th of December 1964 in Dublin, residing at 8, Beechpark Avenue Castleknock, Dublin 15 (Ireland)
- 3) Mr Cecil Killian, Taxi Driver, born on the 7th June 1965 in Dublin, residing at 108, Hansfield, Clonee, Dublin 15 (Ireland),
- 4) Mrs Marion Killian, Pharmaceutical Process Operative, born on the 19th of July 1968 in Dublin, residing at 108, Hansfield, Clonee, Dublin 15 (Ireland),
- 5) Mr David Morgan, Medical Doctor, born on the 2nd of August 1950 in Dublin, residing at 1a, Rosemount Terrace, Arbour Hill, Dublin 7 (Ireland)
- 6) Mrs Freda Morgan, born on the 13th of September 1952 in Dublin, residing at 1a, Rosemount Terrace, Arbour Hill, Dublin 7 (Ireland),
- 7) Mr Thomas Benson, Insulator, born on the 20th of May 1953 in Dublin, residing at 229, New Cabra Road, Cabra Dublin (Ireland)
- 8) Mr Henry Vavasour, Plumber, born on the 7th of September 1953 in Dublin, residing at 75, Annaly Road, Cabra Dublin (Ireland)
- 9) Mr Paul Ryan, Director, born on the 7th of September 1965 in Dublin, residing at Rockwood, Ballymacahara, Ashford Co Wicklow (Ireland)
- 10) Mr Nixon Morton, Teacher, born on the 7th of December 1953 in Monaghan, residing at 28, Balally Avenue, Dudrum, Dublin 16 (Ireland),
- 11) Mr Edward Morton, Teacher, born on the 3rd March 1955 in Monaghan, residing at 12, Ballawley Court, Dundrum, Dublin 16 (Ireland)
- 12) Mr Terence Rooney, Medical Doctor, born on the 5th of June 1974 in Dublin, residing at 9, Charleville Square, Rathfarnham, Dublin 14 (Ireland)
- 13) Mrs Nirinjini Rooney, Medical Doctor, born on the 26th of October 1973 in South Africa, residing at 9, Charleville Square, Rathfarnham, Dublin 14 (Ireland),
- 14) Mr Ronan O'Rourke, born on the 1st of July 1981 in Sligo, residing at Leitrim Village, Carrick-on-Shannon, Co Leitrim (Ireland)
- 15) Mrs Thelma O'Driscoll, Pharmacist, born on the 23th of May 1974 in Cork, residing at 12, Merrion Court, Ailesbury Road, Dublin 14 (Ireland),

16) Mrs Imelda Kehoe, born on the 15th of April 1962 in Carlow, residing at Brownstown Monasterboice Co Louth (Ireland),

17) Mr Patrick Greene, born on the 5th of November 1963 in Dublin, residing at Brownstown Monasterboice Co Louth (Ireland),

18) Mr Ian Lawlor, Project Manager, born on the 13th September 1973 in Birmingham, residing at 39, Beach Road, Sandymount (Ireland)

19) Mrs Ria Lawlor, Medical Doctor, born on the 21th of September in Waterfort, residing at 39, Beach Road, Sandymount (Ireland),

20) Mr Garrett Peers, Director, born on the 7th of December 1971 in Dublin, residing at New Cabra Road, Dublin 7 (Ireland)

21) Mrs Denise Peers, Desktop Publisher, born on the 19th of December 1971 in Dublin, residing at New Cabra Road, Dublin 7 (Ireland)

22) Mr Alan Moore, born on the 9th of February 1960 in Dublin, residing at 4, Grangebrook Park, Rathfarnham, Dublin 16 (Ireland)

23) Mr Brian Murphy, born on the 16th of February 1972 in Dublin, residing at Verschoyle Avenue, Saggart Abbey, Saggart Co Dublin (Ireland)

All here represented by Mr Thomas Walster, lawyer, born on the 4th of January 1976 in Forbach (France), residing at L-2449 Luxembourg, 25B, bld Royal by virtue of proxies given under private seal;

The aforesaid proxies, being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which the founders declare to organize among themselves.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name GALTYSORE S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 62,000.- (sixty two thousand Euro), represented by 31,000 (thirty one thousand) shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each, carrying one voting right in the general assembly.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Art. 6. All the shares are in bearer or nominative form.

Art. 7. The Company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves. Their mandate may not exceed six years.

Art. 8. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 9. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 10. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 11 . The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 12. The annual General Meeting is held on the second Wednesday of June at 08.30a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 13. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 14. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

Art. 15. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory measures

Exceptionally the first business year will begin today and close on December 31, 2007.

The first annual General Meeting shall be held in 2008.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

	shares
1) Mr. Edmund Gorman	1,860
2) Mrs Jean Peers	1,860
3) Mr Cecil Killian	1,085
4) Mrs Marion Killian	1,085
5) Mr David Morgan	1,550
6) Mrs Freda Morgan	1,550
7) Mr Thomas Benson	1,860
8) Mr Henry Vavasour	1,860
9) Mr Paul Ryan	1,550
10) Mr Nixon Morton	1,395
11) Mr Edward Morton	1,395
12) Mr Terence Rooney	930
13) Mrs Nirinjini Rooney	930
14) Mr Ronan O'Rourke	3,100
15) Mrs Thelma O'Driscoll	2,790
16) Mrs Imelda Kehoe	1,550
17) Mr Patrick Greene	1,550
18) Mr Ian Lawlor	517
19) Mrs Ria Lawlor	517
20) Mr Garrett Peers	517
21) Mrs Denise Peers	516
22) Mr Alan Moore	516
23) Mr Brian Murphy	517
Total	<u>31,000</u>

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100%, and therefore the amount of EUR 62,000.- is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about one thousand six hundred Euro.

Extraordinary General Meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

First resolution

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

The following are appointed Directors:

1) Mr. Alan Moore, born on the 9th of February 1960 in Dublin, residing at 4, Grangebrook Park, Rathfarnham, Dublin 16 (Ireland)

2) Mr. Pierre Olivier Wurth, lawyer, born on the 3rd of December 1965 in Luxembourg, residing at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal,

3) Mr. Jim Penning, lawyer, born on the 12th of may 1942 in Luxembourg, residing at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal,

The terms of his office will expire after the annual meeting of shareholders of 2012.

Second resolution

Is elected as auditor:

Mr René Moris, tax advisor, residing at L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

The terms of his office will expire after the annual meeting of shareholders of 2012.

Third resolution

The address of the Company is fixed at L-2449 Luxembourg, 25 B, boulevard Royal (10th floor).

The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente mai

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) Mr. Edmund Gorman, Manager, né le 4 octobre 1965 à Dublin, demeurant à 8, Beechpark Avenue Castleknock, Dublin 15 (Ireland)

2) Mme Jean Gorman-Peers, Dirigeant de société, née le 30 décembre 1964 à Dublin, demeurant à 8, Beechpark Avenue Castleknock, Dublin 15 (Ireland)

3) Mr Cecil Killian, chauffeur de taxi, né le 7 juin 1965 à Dublin, demeurant à 108, Hansfield, Clonee, Dublin 15 (Ireland),

4) Mme Marion Killian, opératrice en pharmacie, née le 19 juillet 1968 à Dublin, demeurant à 108, Hansfield, Clonee, Dublin 15 (Ireland),

5) Mr David Morgan, Médecin, né le 2 août 1950 à Dublin, demeurant à 1a, Rosemount Terrace, Arbour Hill, Dublin 7 (Ireland)

6) Mme Freda Morgan, née le 13 septembre 1952 à Dublin, demeurant à 1a, Rosemount Terrace, Arbour Hill, Dublin 7 (Ireland),

7) Mr Thomas Benson, dirigeant de société, né le 20 mai 1953 à Dublin, demeurant à 229, New Cabra Road, Cabra Dublin (Ireland)

8) Mr Henry Vavasour, Plombier, né le 7 septembre 1953 à Dublin, demeurant à 75, Annaly Road, Cabra Dublin (Ireland)

9) Mr Paul Ryan, Dirigeant de société, née le 30 décembre 1964 à Dublin, demeurant à Rockwood, Ballymacahara, Ashford Co Wicklow (Ireland)

10) Mr Nixon Morton, Professeur, né le 7 décembre 1953 à Monaghan, demeurant à 28, Balally Avenue, Dudrum, Dublin 16 (Ireland),

11) Mr Edward Morton, Professeur, né le 3 mars 1955 à Monaghan, demeurant à 12, Ballawley Court, Dundrum, Dublin 16 (Ireland)

12) Mr Terence Rooney, Médecin, né le 5 juin 1974 à Dublin, demeurant à 9, Charleville Square, Rathfarnham, Dublin 14 (Ireland)

13) Mme Nirinjini Rooney, Médecin, née le 26 octobre 1973 en South Africa, demeurant à 9, Charleville Square, Rathfarnham, Dublin 14 (Ireland),

14) Mr Ronan O'Rourke, né le 1^{er} juillet 1981 à Sligo, demeurant à Leitrim Village, Carrick-on-Shannon, Co Leitrim (Ireland)

15) Mme Thelma O'Driscoll, Pharmacienne, née le 23 mai 1974 à Cork, demeurant à 12, Merrion Court, Ailesbury Road, Dublin 14 (Ireland),

16) Mme Imelda Kehoe, née le 15 avril 1962 à Carlow, demeurant à Brownstown Monasterboice Co Louth (Ireland),

17) Mr Patrick Greene, né le 5 novembre 1963 à Dublin, demeurant à Brownstown Monasterboice Co Louth (Ireland),

18) Mr Ian Lawlor, Dirigeant de société, né le 13 septembre 1973 à Birmingham, demeurant à 39, Beach Road, Sandymount (Ireland)

19) Mme Ria Lawlor, Médecin, née le 21 septembre à Waterfort, demeurant à 39, Beach Road, Sandymount (Ireland),

20) Mr Garrett Peers, Dirigeant de société, né le 7 décembre 1971 à Dublin, demeurant à New Cabra Road, Dublin 7 (Ireland)

21) Mme Denise Peers, Editrice, née le 19 décembre 1971 à Dublin, demeurant à New Cabra Road, Dublin 7 (Ireland)

22) Mr Alan Moore, Conseiller fiscal, né le 9 février 1960 à Dublin, demeurant à 4, Grangebrook Park, Rathfarnham, Dublin 16 (Ireland)

23) Mr Brian Murphy, né le 16 février 1972 à Dublin, demeurant à Verschoyle Avenue, Saggart Abbey, Saggart Co Dublin (Ireland)

Tous représentés aux présentes par Maître Thomas Walster, avocat, né le 4 janvier 1976 à Forbach (France), demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: GALTYMORE S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 62.000,- (soixante deux mille Euro), représenté par 31.000 (trente et un mille) actions de EUR 2,- (deux Euro) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6 . Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi de juin à 08.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2008.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

	actions
1) Mr. Edmund Gorman	1.860
2) Mrs Jean Peers	1.860
3) Mr Cecil Killian	1.085
4) Mrs Marion Killian	1.085
5) Mr David Morgan	1.550
6) Mrs Freda Morgan	1.550
7) Mr Thomas Benson	1.860
8) Mr Henry Vavasour	1.860
9) Mr Paul Ryan	1.550
10) Mr Nixon Morton	1.395
11) Mr Edward Morton	1.395
12) Mr Terence Rooney	930
13) Mrs Nirinjini Rooney	930
14) Mr Ronan O'Rourke	3.100
15) Mrs Thelma O'Driscoll	2.790
16) Mrs Imelda Kehoe	1.550
17) Mr Patrick Greene	1.550
18) Mr Ian Lawlor	517
19) Mrs Ria Lawlor	517

20) Mr Garrett Peers	517
21) Mrs Denise Peers	516
22) Mr Alan Moore	516
23) Mr Brian Murphy	517
Total	<u>31.000</u>

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100%, de sorte que la somme de EUR 62.000,- se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cent Euro.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1) Mr. Alan Moore, Conseiller fiscal, né le 9 février 1960 à Dublin, demeurant à 4, Grangebrook Park, Rathfarnham, Dublin 16 (Irlande),

2) Mr. Pierre Olivier Wurth, avocat, né le 3 décembre 1965 à Luxembourg, demeurant à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal,

3) Mr. Jim Penning, avocat, né le 12 mai 1942 à Luxembourg, demeurant à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Deuxième résolution

Mr René Moris, expert fiscal, demeurant à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman est nommé commissaire.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée à L- 2449 Luxembourg, 25 B, boulevard Royal (10^{ème} étage).

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: T. Walster, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, Relation: LAC/2007/108569. — Reçu 620 euros.

Le Releveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007083566/211/349.

(070092820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Goya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 40.154.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007081362/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06595. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Goya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 40.154.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007081363/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06596. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Scantrust Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 31.115.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés tenue à Luxembourg le 7 juin 2007

L'Assemblée constate et confirme le renouvellement du mandat des administrateurs Per Brännhammar, Monsieur Adrien Lorgé et Monsieur Arne Madsen pour une nouvelle période de six ans en date du 7 juin 2002.

L'Assemblée décide de révoquer le mandat de Monsieur Arne Madsen avec effet au 6 juin 2007 et de nommer Monsieur Yuri Auffinger, avocat, demeurant professionnellement à L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle, comme administrateur de la Société pour une durée de 1 an qui prendra fin le 6 juin 2008.

L'Assemblée constate et confirme la révocation du mandat de commissaire aux comptes de la société COMMISSERV Sàrl avec effet au 8 juin 1996 et la nomination concomitante de la société LPF LUX Sàrl, établie à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem en date du 8 juin 1996 jusqu'au 6 juin 2002.

L'Assemblée constate et confirme le renouvellement au 7 juin 2002 de LPF LUX Sàrl, établie à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem comme commissaire aux comptes pour une période de 6 ans qui prendra fin le 6 juin 2008.

Le conseil d'administration de la Société se compose dorénavant des personnes suivantes:

- Monsieur Per Brännhammar, né le 20 août 1957 à Alno (Suède), demeurant à L-9171 Michelau, 18, op Harent;
- Monsieur Adrien Lorgé, né le 4 décembre 1952 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant à L-9171 Michelau, 18, op Harent;
- Monsieur Yuri Auffinger, né le 3 juin 1978 à Charleroi (Belgique), demeurant à L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

Pour extrait

SCANTRUST HOLDING SA

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007081871/6416/30.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04471. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Optident S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 19, avenue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 83.912.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Pour la Société OPTIDENT S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2007081371/745/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10481. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

DRS Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 75.928.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Pour la Société DRS HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2007081373/745/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10476. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

L'A.P.A.V., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 25, rue d'Audun.
R.C.S. Luxembourg F 7.306.

STATUTS

Titre I^{er}. Constitution - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. L'Association prend la dénomination de L'A.P.A.V.

Son siège est fixé à Esch-sur-Alzette, au 25, rue d'Audun L- 4018 Esch-sur-Alzette

Art. 2. L'Association a pour but de concevoir et de réaliser le projet artistique de L'A.P.A.V.

L'Association a pour objet:

- de promouvoir tous les arts et toutes les cultures;
- de favoriser la jeune création, ainsi que l'interdisciplinarité. Et l'inter culturalité.
- de prendre dans ce contexte toute initiative, notamment par des actions de sensibilisation et d'animation culturelle, pour assurer une meilleure diffusion et pour atteindre de nouveaux publics;
- de coordonner l'ensemble des manifestations organisées par L'A.P.A.V.

Titre II. Composition

Art. 3. L'Association se compose de 3 membres au moins.

Art. 4. Peuvent devenir membres de l'Association toutes les personnes ou associations intéressées par son objet social, tel que défini à l'Art. 2 et ayant adhéré aux présents statuts.

L'admission des membres se fait par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Art. 5. La cotisation due par les membres est fixée annuellement par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration. Elle ne peut pas dépasser 500,- euros.

Les membres honoraires n'ont pas d'obligation à payer de cotisation.

Les cotisations couvrent l'exercice social qui commence le 1^{er} janvier et se termine au 31 décembre.

Il est loisible aux membres de verser un montant supérieur à celui fixé par l'assemblée générale annuelle à titre de cotisation.

Art. 6. La qualité de membre se perd:

- par démission adressée par écrit au Président de L'Association
- par exclusion prononcée par l'Assemblée Générale pour tout acte qui porte préjudice moral ou matériel à L'Association.
- par non-paiement de la cotisation.

Titre III. Administration et fonctionnement

Art. 7. L'Association est gérée par un Conseil d'Administration composé du président et de 4 administrateurs au moins, élus par l'assemblée générale parmi les membres, pour une durée de trois ans. Les administrateurs sortants sont rééligibles. En cas de vacance d'une place d'administrateur entre deux assemblées, le conseil peut pourvoir provisoirement au remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

En cas de vacance avant l'expiration du terme d'un mandat, l'administrateur nommé achève le terme de celui qu'il remplace. Le Conseil d'Administration gère l'Association suivant les décisions prises par l'assemblée générale. Il dispose des pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'Association, à l'exception de ceux réservés expressément par les statuts ou par la loi à l'assemblée générale. Le Conseil d'Administration représente l'Association dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il a qualité pour ester en justice comme défendeur et demandeur.

Art. 8. Le conseil se réunit sur convocation du président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, du vice-président ou sur demande motivée de 4 membres du conseil, chaque fois que les intérêts de l'Association l'exigent. Il ne peut délibérer et décider valablement sur les objets portés à l'ordre du jour que lorsque la moitié des administrateurs sont présents. Chaque membre dispose d'une voix. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de parité de voix, celle du président est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil d'Administration procède à l'élection parmi ses membres, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier qui forment avec le président le bureau exécutif de l'Association. Le bureau exécutif est chargé de l'exécution des décisions prises par le Conseil d'Administration et assure la gestion courante de l'Association. Il se réunit chaque fois que la nécessité l'impose.

Art. 10. Tous les actes engageant l'Association, tous pouvoirs et procurations relatifs à ces actes sont, à défaut d'une délégation permanente ou particulière donnée par délibération du Conseil d'Administration, signés soit par le président ou son remplaçant dûment mandaté, et un membre du bureau exécutif, lesquels n'auront pas à se justifier, à l'égard de tiers d'une décision préalable du Conseil.

Les actes de gestion journalière portant sur un montant inférieur à 1.000,- Euros sont à signer par deux membres du bureau exécutif de la manière que le Conseil d'Administration détermine

Art. 11. Le Président dirige les travaux du C.A. et assure le fonctionnement de l'Association.

Le Vice-président assiste le Président dans ses tâches et le supplée en cas de besoin.

Le Secrétaire est chargé notamment de l'envoi des diverses convocations. Il rédige les procès-verbaux des séances et informe les membres des décisions de l'Assemblée générale.

Le Trésorier tient les comptes de l'Association.

Le bureau est chargé de surveiller l'exécution par le responsable de projet des directives du Conseil d'Administration, qui lui délègue les pouvoirs nécessaires à cette fin.

Art. 12. Le Conseil d'Administration délègue au responsable de projet, tout pouvoir pour assurer la gestion courante et la promotion du projet dans le cadre des orientations définies par l'Assemblée Générale et le C.A. Le C.A. délègue également la gestion du personnel au responsable de projet.

Art. 13. Le responsable de projet assiste aux réunions du C.A. et du bureau avec voix consultative.

Art. 14. L'Association est responsable, conformément au droit commun, des fautes imputables soit à ses préposés, soit aux organes par lesquels s'exerce sa volonté.

Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'Association. Leur responsabilité se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et aux fautes commises dans leur gestion.

Art. 15. Un règlement d'ordre intérieur élaboré par le Conseil d'Administration a pour but de mettre en place une structure organisationnelle interne pour assurer le bon fonctionnement de l'Association.

Titre IV. Assemblée Générale

Art. 16. Le Conseil d'Administration fixe le lieu des réunions de l'assemblée générale. L'assemblée générale se réunira annuellement dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice social au jour, heure et lieu indiqués dans la convocation.

L'ordre du jour est arrêté par le conseil d'administration.

L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les objets inscrits à l'ordre du jour qui doit porter notamment sur les objets suivants:

Présentation et adoption des rapports d'activité

Nomination et révocation des membres du conseil d'administration et élection de son président

Approbation des comptes de l'exercice écoulé et des budgets prévisionnels

Désignation de commissaires aux comptes

Fixation de la cotisation annuelle

Exclusion de membres (le cas échéant)

Une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée notamment pour la dissolution de l'Association.

Art. 17. L'assemblée générale est convoquée chaque fois qu'un cinquième des membres sociétaires ont fait la demande ou que le conseil d'administration le juge utile.

Les convocations sont à adresser aux membres, au moins quinze jours francs avant la date de l'assemblée par simple lettre. Les convocations contiennent obligatoirement le jour, heure et lieu de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

L'assemblée générale détient les pouvoirs les plus étendus pour agir dans la limite de l'objet social de l'Association et dans les limites fixées par les présents statuts.

L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Art. 18. L'assemblée générale régulièrement convoquée délibère valablement quelque soit le nombre des membres présents ou représentés.

L'assemblée générale est présidée par le président ou son délégué. Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des membres sociétaires présents. Tout membre sociétaire n'a droit qu'à une seule voix dans l'assemblée générale. Il peut se faire représenter par un autre membre en lui donnant une procuration écrite. Chaque membre présent ne peut représenter plus de deux autres membres.

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres sociétaires. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres sociétaires ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoquée une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Art. 20. Toute modification aux statuts doit être publiée, dans le mois de sa date, au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Art. 21. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un registre des actes de l'Association sous forme de rapports signés par le président et le secrétaire général de l'association. Ce registre est conservé au siège social où tous les membres peuvent en prendre connaissance. Les délibérations de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres sociétaires et des tiers selon les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif. Les membres de l'Association peuvent en prendre connaissance au siège social.

Titre V. Budgets et Comptes - Surveillance

Art. 22. Les recettes de l'association se composent des

- cotisations des membres
- subventions dons, legs fait en sa faveur et par toutes voies légales
- recettes des manifestations et activités diverses organisées par elle.

L'énumération qui précède est indicative et non limitative.

Art. 23. Le trésorier tient la comptabilité de l'Association.

Les livres et les comptes sont clôturés chaque année à l'expiration de l'exercice social, c'est-à-dire au 31 décembre. Le Conseil d'Administration soumet tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé, ainsi que le budget pour l'exercice suivant. L'approbation des comptes par l'assemblée générale vaut décharge pour le Conseil d'Administration.

Art. 24. Les comptes sont vérifiés par au moins deux des commissaires aux comptes, désignés chaque année par l'assemblée générale pour la durée de l'exercice. Les commissaires aux comptes sont des membres sociétaires qui ne font pas partie du Conseil d'Administration de l'Association.

Les commissaires sont chargés de vérifier la comptabilité, ainsi que les comptes arrêtés par le trésorier à la clôture de l'année sociale.

Art. 25. Les principes et modalités de la gestion financière sont définis dans une note interne.

Titre VI. Modification des statuts et dissolution

Art. 26. Les propositions concernant les modifications aux statuts peuvent émaner soit du C.A. soit d'un cinquième des membres de l'Association à jour de leurs cotisations.

Elles doivent être portées à la connaissance de ses membres au moins 15 jours avant l'Assemblée générale extraordinaire.

Art. 27. La dissolution et la liquidation de l'Association sont réglées par les articles 18. 25 de la loi du 21 avril 1928.

En cas de dissolution volontaire de l'Association, le C.A. fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent favorable aura une affectation se rapprochant autant que possible de l'objet social de l'Association.

Art. 28. Les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 précitée sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

Titre VII. Dispositions diverses

Art. 29. Pour toute question non prévue par les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif et aux règlements d'ordre intérieur à élaborer par le conseil d'administration.

Conseil d'Administration de l'A.s.b.l. L'A.P.A.V.:

Président: Nathalie Pereira Cardoso

Vice-président: Christophe Pigot

Secrétaire: Stéphanie Lucas

Trésorier: Philippe Six

Membres: ...

Signatures.

Référence de publication: 2007081681/7858/156.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09477. - Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

LBREP II Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 106.232.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales conclue entre LE PROVENÇAL BERMUDA HOLDINGS LP et GRACECHURCH BERMUDA HOLDINGS LP en date du 22 décembre 2006 que:

- Les 75 parts sociales de classe N ont été transférées de LE PROVENÇAL BERMUDA HOLDINGS LP à GRACECHURCH BERMUDA HOLDINGS LP

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales conclue entre LE PROVENÇAL BERMUDA HOLDINGS LP et FOX BERMUDA HOLDINGS LP en date du 9 mars 2007 que:

- les 75 parts sociales de classe Z ont été transférées de LE PROVENÇAL BERMUDA HOLDINGS LP à FOX BERMUDA HOLDINGS LP

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales conclue entre LE PROVENÇAL BERMUDA HOLDINGS LP et MC&S BERMUDA HOLDINGS LP en date du 9 mars 2007 que:

- les 75 parts sociales de classe Y ont été transférées de LE PROVENÇAL BERMUDA HOLDINGS LP à MC&S BERMUDA HOLDINGS LP.

Dès lors, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Associés	Adresse	Numéro d'enregistrement	Nombre de parts
HARBOR BERMUDA LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36.838	655 A
LBPOL BERMUDA HOLDINGS LP	Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36.831	603 B
SERICO BERMUDA LP	Clarendon House, 2 Church Street,	36.987	7.179 C

83228

	Hamilton HM 11, Bermuda		
IPPOCRATE BERMUDA HOLDINGS LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37.035	3.581 D
POSEIDON BERMUDA HOLDINGS LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37.034	223 E
REPE LBREP II LLC	399 Park Avenue, New York, NY 10022, USA	3.856.984 (Registre du Delaware)	6.075 F 75 V 75 U
LINCO BERMUDA HOLDINGS LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37.695	101 G
WILLIAM BERMUDA HOLDINGS LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37.769	6.061 H
LE PROVENÇAL BERMUDA HOLDINGS LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37.893	40 I 75 W 75 X
SIERRA BIANCA BERMUDA HOLDINGS LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36.811	40 J
ANGEL CITY BERMUDA HOLDINGS LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37.771	75 K
WILLIAM II BERMUDA HOLDINGS LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38.357	75 L
LION BERMUDA HOLDINGS LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38.888	332 M
GRACECHURCH BERMUDA HOLDINGS LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39.354	75 N
TORMARANCIA BERMUDA HOLDINGS LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38.628	75 O
CANNON BRIDGE BERMUDA HOLDINGS LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38.644	2.893 P
SEGOVIA BERMUDA HOLDINGS LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39.005	75 Q
ZOLIBORZ BERMUDA HOLDINGS LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38.212	3.840 R
ADAM BERMUDA HOLDINGS LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39.148	75 S
DUNA BERMUDA HOLDINGS LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39.033	1.379 T
MC&S BERMUDA HOLDINGS LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39.682	75 Y
FOX BERMUDA HOLDINGS LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39.428	75 Z

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 juillet 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007081695/4170/76.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04325. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Luxemburger Kapitalanlagegesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 55.855.

Im Jahr zweitausendundsieben, am sechzehnten April,

vor dem unterzeichnenden Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

sind die Aktionäre der LUXEMBURGER KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT S.A., (die «Gesellschaft») mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 55.855, zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde am 9. August 1996 gemäß notarieller Urkunde gegründet. Die Gründungsurkunde wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 6. September 1996, Nummer 439 veröffentlicht. Die Satzung der Gesellschaft wurde geändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den vorbenannten Notar Henri Hellinckx, am 28. April 2006, das Sitzungsprotokoll zur Änderung der Satzung wurde veröffentlicht im Mémorial, Nummer 1788 vom 25. September 2006.

Die Versammlung wird um 18:00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Rechtsanwalt Manfred Hoffmann, geschäftsansässig in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Frau Rechtsanwältin Constanze Jacobs, geschäftsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzählerin Frau Rechtsanwältin Susanne Krapp, geschäftsansässig in Luxemburg.

Nach der ebenso erfolgten Zusammensetzung des Präsidiums der Gesellschafterversammlung stellt der Vorsitzende folgendes fest:

I. dass aus einer von den Aktionären beziehungsweise deren Bevollmächtigten unterzeichneten Präsenzliste hervorgeht, dass sämtliche Aktien vertreten sind und deshalb von den durch das Gesetz vorgeschriebenen Einberufungen abgesehen werden konnte. Demnach ist die Generalversammlung ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über die den Aktionären bekannte Tagesordnung beraten. Die von den Mitgliedern des Präsidiums ne varietur paraphierte Präsenzliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Die Tagesordnung der außerordentlichen Gesellschafterversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Zustimmung zur Änderung der Satzung der Gesellschaft im Hinblick auf die Neugestaltung der Geschäftsführung der Gesellschaft

2. Ernennung von Herrn Patrick Wüest und Herrn Claude Niedner als Verwaltungsratsmitglieder und Abberufung von Herrn Ulrich Faber als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft

3. Verschiedenes

Nach diesen Erklärungen fasst die außerordentliche Gesellschafterversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt, im Artikel 6 die drei letzten Absätze der Satzung wie folgt zu ändern:

«Ferner kann der Verwaltungsrat einzelne Aufgaben der Geschäftsführung an einzelne Verwaltungsratsmitglieder oder an dritte Personen oder Unternehmen übertragen. Dies gilt insbesondere für Aufgaben der täglichen Geschäftsführung. Als solche sind alle Handlungen anzusehen, die der gewöhnliche Betrieb der Gesellschaft mit sich bringt und die die Gesellschaft nicht über einen Betrag von hunderttausend (100.000,00) Euro hinaus verpflichten. Der Verwaltungsrat setzt die Vergütungen fest, welche von der Gesellschaft diesbezüglichen getragen werden.

Die Übertragung der Geschäftsführung auf einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der Einwilligung der Generalversammlung.

Die Gesellschaft wird im Hinblick auf Geschäfte, die keine solchen der täglichen Geschäftsführung sind, durch die gemeinsame Unterschrift aller Verwaltungsratsmitglieder berechtigt und verpflichtet, andernfalls wird die Gesellschaft durch die Unterschrift von mindestens zwei Verwaltungsratsmitgliedern verpflichtet.»

Zweiter Beschluss

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt, Herrn Patrick Wüest, geschäftsansässig in L-1449 Luxemburg, 2, rue de l'Eau, geboren in Zug am 2. Januar 1968, und Herrn Claude Niedner, geschäftsansässig in L-1468 Luxemburg, 14, rue Erasme, geboren in Karlsruhe, am 15. Oktober 1966, als Verwaltungsratsmitglieder zu ernennen und Herrn Ulrich Faber als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft abzurufen. Die Wirksamkeit der Ernennung des Herrn Claude Niedner als Mitglied des Verwaltungsrates steht unter der aufschiebenden Bedingung der Genehmigung durch die Luxemburger Aufsichtsbehörde.

Nachdem zu Tagesordnungspunkt «3. Verschiedenes» keine weiteren Wortmeldungen mehr vorliegen, stellt der Vorsitzende fest, dass hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und schließt die Versammlung.

Die vorstehende Niederschrift ist dem Erschienen, der dem unterzeichnende Notar mit Namen, Vornamen, Familienstand und Wohnsitz bekannt ist, vorgelesen worden und von dem Notar zusammen mit dem Erschienen unterzeichnet worden.

Gezeichnet: M. Hoffmann, C. Jacobs, S. Krapp, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, Relation: LAC/2007/5404. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxembourg, den 9. Mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007081643/242/67.

(070090149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

C.I.G.D. SA, Consortium International de Gestion et de Développement SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 78.257.

L'an deux mille sept, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CONSORTIUM INTERNATIONAL DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT S.A. en abrégé C.I.G.D. S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 12 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 252 du 9 avril 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent Putzeys, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Magali Witwicki, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Karine Arroyo, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société.

Le nouvel objet social sera:

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés visant à réaliser des investissements immobiliers et financiers en Espagne, Italie, Maroc et visant notamment à acheter, vendre et exploiter sous toute forme reconnue par la loi des biens immobiliers en tout genre, urbains ou ruraux, urbaniser des terrains, promouvoir et construire des édifices de toute destination, à usage industriel, commercial ou d'habitation ou réservés à des installations hôtelières ou touristiques, et louer des équipements industriels et des éléments de transport.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles et de terrains industriels et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

En outre elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toutes autre forme de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse, de façon directe ou indirecte, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes les opérations quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

2. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 5.442.000,- (cinq millions quatre cent quarante-deux mille euros) par apport en espèces, pour porter le montant actuel de EUR 60.000,- (soixante mille euros) à EUR 5.502.000,- (cinq millions cinq cent deux mille euros) par l'émission de 5.442 (cinq mille quatre cent quarante-deux) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

3. Souscription de ces actions nouvelles par la société MANSFIELD AGENCY INC., ayant son siège social à Bayside Executive Park -West Bay street and Blake Road, P.O. Box N-4837, Nassau, Bahamas.
4. Echange des 600 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- en 60 actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,-.
5. Modification en conséquence de l'article 3 des statuts de la société.
6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés visant à réaliser des investissements immobiliers et financiers en Espagne, Italie, Maroc et visant notamment à acheter, vendre et exploiter sous toute forme reconnue par la loi des biens immobiliers en tout genre, urbains ou ruraux, urbaniser des terrains, promouvoir et construire des édifices de toute destination, à usage industriel, commercial ou d'habitation ou réservés à des installations hôtelières ou touristiques, et louer des équipements industriels et des éléments de transport.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles et de terrains industriels et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

En outre elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toutes autre forme de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse, de façon directe ou indirecte, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes les opérations quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions à EUR 1.000,- (mille euros) par action et d'échanger les 600 (six cents) actions existantes d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) en 60 (soixante) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 5.442.000,- (cinq millions quatre cent quarante-deux mille euros) par apport en espèces pour le porter de son montant actuel de EUR 60.000,- (soixante mille euros) à EUR 5.502.000,- (cinq millions cinq cent deux mille euros) par l'émission de 5.442 (cinq mille quatre cent quarante-deux) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

L'Assemblée admet la société MANSFIELD AGENCY INC. à la souscription des actions nouvelles, les autres actionnaires renonçant à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les 5.442 (cinq mille quatre cent quarante-deux) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société MANSFIELD AGENCY INC., ayant son siège social à Bayside Executive Park -West Bay street and Blake Road, P.O. Box N-4837, Nassau, Bahamas, ici représentée par Mademoiselle Karine Arroyo, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 5.442.000,- (cinq millions quatre cent quarante-deux mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa l'article 3 des statuts de la société comme suit:

« **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à EUR 5.502.000,- (cinq millions cinq cent deux mille euros) représenté par 5.502 (cinq mille cinq cent deux) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunération et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital est évalué à EUR 58.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Putzeys, M. Witwicki, K. Arroyo, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, Relation: LAC/2007/15103. — Reçu 54.420 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007082931/242/119.

(070091988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Sinaf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 40.824.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 22 juin 2007 à 11.00 heures au siège social de la société, il a été décidé de:

- démissionner Monsieur Luca Gallinelli de sa fonction d'administrateur.
- coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Jonathan Lepage, né le 27 août 1975 à Namur en Belgique, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.
- appeler à la fonction de Président du conseil d'administration Monsieur Luca Checchinato.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007081966/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01984. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Morgan Stanley Mildenhall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 126.645.

Il résulte du contrat de vente et d'achat du 30 mai 2007 que toutes les parts sociales ordinaires de la Société détenues par TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 84.993, ont été transférées à MORGAN STANLEY DONEGAN LIMITED, ayant son siège social à Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands inscrite au Registre des Sociétés des Iles Cayman, sous le numéro MC-172383, de sorte que toutes les parts sociales ordinaires de la société représentant l'entière de son capital, sont désormais détenues comme tel:

- MORGAN STANLEY DONEGAN LIMITED: 500 parts sociales ordinaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007081021/805/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01261. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.